

REGLEMENTS COUPES DEPARTEMENTALES 2022/2023

U20F, U19M, U17F, U16M et U15F

5 coupes départementales en catégories U20F / U19M / U17F / U16M / U15F

- Engagements au plus tard le 31 octobre : une seule équipe par catégorie d'âge et par club.
- Rencontres définies sur le calendrier des compétitions.
- Aucun report n'est possible : les équipes absentes sont forfait pour le reste de la compétition
- Pas de convention/regroupement autorisés.
- Tournois à 3 ou à 4 possibles (éliminations directes, une seule équipe qualifiée par tournoi).
- 12 joueurs/joueuses sur la feuille de match.
- La présence de joueurs sous dérogation entraîne une défaite (contrôle établi par le secrétaire et les arbitres du club recevant).
- Règlement habituel, idem championnat
- En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, effectuer des séries de tirs au but (jet de 7 M) pour départager les équipes (pas de match nul).
- ~~5 tirs par série~~ Les jets de 7M doivent se dérouler suivant la note jointe de la CTA sur la 2ème page
- U20F, U19M et U17F → Temps de jeu : 2 x 30'
- U16M et U15F → Temps de jeu : 2 x 25'

Règlement spécifique pour les triangulaires

- Mini championnat à 3 rencontres :
 - Victoire : 3 points
 - Nul : 2 points
 - Perdu : 1 point
- Temps de jeu
 - 2 x 15' pour les U16M et U15F et 2 x 18' pour les U20F, U19M et U17F
- Mi-temps : 5 minutes
- Inter-matches : 15 minutes
- 1 Temps mort par équipe et par mi-temps
- Temps exclusion : 1 minute
- En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par :
 - Le goal avérage général
 - Si nouvelle égalité : meilleure attaque
 - Si nouvelle égalité : 5 tirs au but (jet de 7 M) suivant note en page 2 de la CTA «Déroulement des jets de 7M»

Règlement spécifique pour les rencontres à 4

Rencontres à 4 équipes :

- Match 1 et 2 à élimination directe
- Match 3 : Vainqueurs des matches 1 et 2
- Temps de jeu :
 - 2 x 15' pour les U16M et U15F
 - 2 x 18' pour les U20F, U19M et U17F
- Mi-temps : 5 minutes
- Inter-matches : 30 minutes
- 1 Temps mort par équipe et par mi-temps
- Temps exclusion : 1 minute
- En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, effectuer des séries de tirs au but (jet de 7 M) pour départager les équipes (pas de match nul)
 - ~~5 tirs par série~~

Les jets de 7M doivent se dérouler suivant la note de la CTA en page 2 «Déroulement des jets de 7M»



DEROULEMENT DES JETS DE 7M

Extrait du règlement général des compétitions nationales 2022-2023 - N° ARTICLE 3.3.6

Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4e paragraphe).

Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse.

- ✓ Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs.
- ✓ Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.
- ✓ Les arbitres décident du but à utiliser.
- ✓ Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire.

Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

- ✓ Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.

Didier MATHIS

Président de la CTA

Coralie COCHARD

CTF Arbitrage



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Ligue de Handball des Pays de la Loire

2 Rue Guynemer – 49500 Segré en Anjou bleu

Tél : 02.41.26.26.26

@ : contact@handball-paysdelaloire.fr – Site : www.handball-paysdelaloire.fr

N° Siret : 316.316.678.000.36 – N° APE : 9312 Z